



Linass-Marcoussiss, le 12 septembre 2013

AVIS HEBDOMADAIRE n°970

**ANNEXE 1 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX 2013-2014
RECTIFICATION D'ERREUR MATÉRIELLE**

L'Annexe 1 des Règlements Généraux 2013-2014 de la FFR relative aux installations sportives a été publiée sur le site Internet de la FFR en juillet 2013.

Des erreurs figurent aux articles III.B.10 (Evacuation et voies d'accès), IV.A.1 (Parking spectateurs), IV.A.2 (Capacité stade) et IV.B.2 (Tribunes de presse) de cette annexe.

Après rectification, les articles III.B.10, IV.A.1, IV.A.2 et IV.B.2 de l'Annexe 1 des Règlements Généraux 2013-2014 sont rédigés comme suit :

Article III.B.10 :

10. Evacuation et voies d'accès

Capacité stade supérieure à 15 000 places : 1 entrée pour 3 000 places pour les catégories A et B

1 entrée pour 5 000 places pour les catégories C, C', et D

Capacité stade entre 6 000 et 15 000 places : 1 entrée pour 2 000 places pour les catégories A et B

1 entrée pour 4 000 places pour les catégories C, C', et D

Capacité stade entre 1 000 et 6 000 places : 1 entrée pour 1 000 places pour les catégories A et B

1 entrée pour 1 500 places pour les catégories C, C', et D

Article IV.A.1 :

1. Parking spectateurs

Pour la catégorie A : 200 places de voitures et 12 places de cars

Pour la catégorie B : 50 places de voitures et 5 places de cars

Pour la catégorie C ~~les catégories C et C'~~ : 20 places de voitures et 2 places de cars

Pour la catégorie D : 10 places de voitures et 2 places de cars

Article IV.A.2 :

2. Capacité stade

Pour la catégorie A : 5 000 places assises et numérotées minimum

Pour la catégorie B : 1 500 places assises et numérotées minimum.

Pour les catégories C ~~et C'~~ et D : 300 places assises minimum

Article IV.B.2 :

2. Tribunes de presse

La tribune de presse est un espace situé dans les tribunes du stade non accessible au public, mis à la disposition des médias par le club résident et dont les conditions d'accès obéissent à un accord établi entre le syndicat local de presse et le club précité.

Pour la catégorie A : 30 places réservées à la presse avec poste de travail et écrans de contrôle + cabines radio + plate-forme TV.

Pour la catégorie B : 30 réservées à la presse avec poste de travail.

Pour les catégories C ~~et C'~~ et D : 10 places réservées à la presse.

Le présent Avis Hebdomadaire s'applique immédiatement.

Le Secrétaire Général



Alain DOUCET

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur

Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs affiliés à la FFR

Ligue Nationale de Rugby

Personnel de la FFR